



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 25 JUIN 2012**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2012
3. Assermentation de deux conseillers
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
7. Election du Bureau :
 - 7.1 Election du Président
 - 7.2 Election du 1^{er} Vice-président
 - 7.3 Election du 2^e Vice-président
 - 7.4 Election de 2 scrutateurs
 - 7.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants
8. Nomination de la Commission de gestion
9. Nomination de la Commission des finances
10. Nomination d'un délégué à l'ASCOT
11. Préavis no. 12 Rapport de gestion pour l'année 2011
12. Préavis no. 14 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 391'176 CHF/TTC pour la réfection de la Vy des Tschioquants, de la Vy Serpettaz, des Chemins de Chirilinge et des Bugnons et des Carrefours des Fourroux, RC3d et Fluëli
13. Préavis no. 16 de la Municipalité relatif à une demande de crédit complémentaire de 74'150 CHF/TTC pour la réfection des équipements portuaires
14. Préavis no. 17 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 95'000 CHF pour rénover l'appartement no. 4 au Château de Tannay
15. Préavis no. 15 relatifs aux comptes communaux pour l'année 2011
16. Propositions individuelles et divers

1. Appel

34 membres sont présents, 3 excusés, 2 absents. La majorité est fixée à 18 voix.
M. Philippe Ehret, convoqué en remplacement de M. Andreas Hottinger, est excusé. Il sera assermenté la prochaine fois.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2012

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation de deux conseillers

Le Président lit la lettre de démission de M. Andreas Hottinger, qui a quitté la commune.
Mme Sabrina Ambs a également quitté la commune.
M. Arnaud Weil est assermenté.

4. Communications du Bureau

Le Président informe les Conseillers/ères qu'ils peuvent s'inscrire sur le site du Conseil régional www.regionyon.ch pour recevoir leur newsletter par mail.

Le Président remercie les organisateurs de la sortie du Conseil le 9 juin, MM. Haussmann, Radjavi et Finkelstein. Un merci tout particulier à M. F. Gallay qui nous a reçus dans son exploitation, à M. B. Bory pour la réception dans sa propriété au bord du lac ainsi qu'à Mme F. Gerig pour la décoration florale des tables.

Le Président lit la lettre de M. J.-L. Jacquinod, qui a été interpellé par un ancien municipal qui demande quels sont les critères et procédures pour définir les choix des aménagements d'un rond-point et la création de passages piétons dans la zone 30. Ces sujets seront discutés dans les propositions individuelles et les divers.

A titre personnel, le Président félicite la Municipalité pour le choix de la végétation et l'originalité des bacs posés au rond-point.

5. Communications de la Municipalité

Serge Schmidt remercie les organisateurs de la sortie du Conseil et les personnes qui ont reçus les participants. Cet événement crée un excellent esprit au sein du Conseil.

La presse a mentionné l'intervention de l'Association des Rives publiques qui a récemment cisailé des grillages. Il semble qu'une plainte ait été déposée par le propriétaire. Dès l'installation de ce grillage, la Municipalité a tenté de trouver une solution satisfaisante avec M. von Wartburg et avec l'Etat de Vaud, directement concerné, puisqu'il est responsable du respect du marchepied et qu'il est propriétaire du domaine public. Il est également responsable du cadastre dont les plans ne semblent pas coïncider avec la réalité. Il y a divergences d'interprétation entre les différentes parties quant à certains aspects légaux complexes. La Municipalité rencontrera une nouvelle fois M. Von Wartburg et prendra contact avec les propriétaires concernés.

Concernant les aménagements routiers, les courriers reçus par le Président et certaines remarques montrent qu'un certain nombre d'habitants est désappointé par les mesures prises. Le but était de diminuer le trafic et de maîtriser les vitesses excessives ; de ce point de vue, c'est réussi ! Toutes ces mesures ont été prises d'un commun accord en Municipalité sur proposition de M. Simon. M. Roland Meige a été reçu en Municipalité et j'ai fait le tour du village avec lui pour trouver des solutions. Il y a la sécurité et l'esthétique ! On peut discuter de la couleur, de la matière des bacs du rond point, du nombre de bacs sur la place du village qui me paraît excessif. Tout cela est perfectible et nous tiendrons compte de vos avis lorsqu'ils nous paraîtront adéquats.

Le 20 juin, à Arnex, le Conseil intercommunal du Conseil régional a adopté 5 préavis : un cautionnement pour le transport de gravier par le rail, une contribution financière au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le dépôt auprès de la Confédération de la charte qui régit le projet d'agglomération et également voté les comptes 2011. Tout cela peut être consulté sur le site du Conseil régional. Il y a également eu un préavis pour une contribution pour les transports publics (les mesures pour 2012, des mesures urgentes pour les lignes en ville de Nyon et l'achat d'un système de détection des bus aux carrefours avec des feux). Je suis intervenu pour dire que nous n'allions pas voter ces mesures et ainsi manifester notre mauvaise humeur car nous avons le sentiment de n'être pas entendu par le Conseil régional qui veut nous imposer un arrêt de bus supplémentaire à Tannay, dont nous ne voulons pas, et que nous ne sommes jamais pris au sérieux quand nous demandons des bus plus petits et mieux adaptés à la circulation sur nos routes. Le préavis a été voté à une large majorité avec 2 « non » de Tannay.

Suite à un sondage effectué auprès des parents, l'AJET, qui gère les UAPE, a décidé d'étendre l'ouverture jusqu'à 18h30 et d'ouvrir le mercredi toute la journée dès la rentrée scolaire 2012-2013. Le Conseil intercommunal de l'AJET a confirmé cette décision le 30 mai écoulé. Toutefois, en fonction du nombre d'inscriptions, il est possible que seules certaines unités ouvrent davantage dans un premier temps. Ce même Conseil a entériné un crédit d'étude relatif à l'ouverture d'une ou plusieurs structures sous la forme d'un centre aéré durant les vacances d'été, d'automne et de Pâques.

L'Ascot paie un loyer aux communes pour la mise à disposition de salles de classes.

L'AJET, qui occupe des locaux pour les UAPE, ne paie rien. Pour la transparence dans les comptes communaux, la municipalité de Tannay a demandé au comité de direction de

l'AJET s'il était possible que cette association paie un loyer, étant entendu que la participation communale augmenterait d'autant. Le comité de l'AJET y réfléchira. Le centre de jeunesse de Terre Sainte quittera Tannay pour Commugny cet été. Pour la rentrée d'automne, l'UAPE sera agrandie avec les locaux du centre de jeunesse. Nous pourrons ainsi accueillir plus d'enfants ; les inscriptions vont bon train. Cet été, Arsco entreprendra des travaux d'étanchéité sur le toit du Collège des Rojalets. Pour le projet de piscine-patinoire aux Rojalets, le concours d'architectes est terminé. 30 projets ont été présentés et le jury a fait son choix. Une information détaillée sera donnée le 28 juin à 16h à la buvette du centre sportif de Commugny-Coppet. L'exposition durera jusqu'au 7 juillet.

B. Bory

La mise à l'enquête :

- du plan 2.7 du PPA du Torry est prévue en septembre 2012, peut-être avant.
- de l'addenda au PPA « le village », parcelles 151 et 152, est prévue dans le courant de l'été.

Le concept énergétique des communes vaudoises a été adopté par la Municipalité. Le rapport est disponible sur le site internet de la commune.

Les projets de construction de bâtiments communaux pour lesquels un crédit sera demandé lors du conseil d'automne sont le Clos du Château sur le terrain de la déchèterie, l'extension de l'école et la voirie.

L'exposition « Tannay se raconte », travail admirable de M. et Mme Keller, a rencontré un grand succès avec 700 visiteurs.

Le 24.11.2012 sera présenté « Le voyage extraordinaire de Peer Gynt », un conte musical d'après l'œuvre d'Henryk Ibsen sur une musique d'Edward Grieg.

J. Kaltenrieder

Réalisé par le bureau Plarel, le PPA de la déchèterie intercommunale a été remis à la Commune de Commugny. Elle va le transmettre à l'Etat cette semaine pour examen, qui devrait durer 3 à 4 mois. Nous attendons le retour d'ici fin octobre.

Nouveau concept de taxation sur l'élimination des déchets.

Suite au recours d'une habitante de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, le Tribunal fédéral a précisé, dans un jugement de juillet 2011, que l'élimination des déchets ne pouvait être financée par une taxe forfaitaire. Un bon nombre de communes ne sont pas en conformité avec la législation fédérale, loi qui spécifie les modalités d'application de la causalité. C'est au détenteur des déchets urbains qu'il appartient d'assumer les coûts d'élimination par le biais de taxes au sac ou au poids, afin d'avoir un effet incitatif. Il est à remarquer qu'actuellement 80% de la population helvétique paie des taxes selon le principe de la causalité. Aucune loi cantonale n'existe à ce sujet car le Canton de Vaud délègue cette tâche aux communes avec un délai d'application au 1er janvier 2013.

Les communes de notre district par l'intermédiaire de la SADEC, en collaboration avec les autres régions, ont travaillé sur ce projet. Des séances de présentation de l'étude ont été organisées. On se dirige vers une taxe au sac, avec un slogan : un sac, une couleur, un prix. On pourra se procurer les sacs dans les commerces et le solde sera perçu par les impôts. La Commission « Gestion de déchets » sera convoquée lorsque le projet sera terminé.

L'année dernière nous avons adopté un nouveau règlement du cimetière et des inhumations dans lequel nous avons intégré un jardin du Souvenir. Pour sa création nous avons mandaté un bureau d'architecte-paysagiste,

La pose de la conduite de transfert des eaux usées pour la future STEP intercommunale le long de la RC1, entre Coppet et la future STAP de Mies, avance à grands pas. Le chantier est actuellement à l'intersection Chemin de Bénuyer / Route Suisse, où la canalisation devra traverser la RC1. Ces travaux sont prévus pour juillet.

P. Simon

D'entente avec la Commune de Mies, les routes agricoles seront remises en état et réservées aux exploitants agricoles et aux promeneurs.

Les travaux de la zone 30 sont terminés. Quelques aménagements seront encore effectués lorsque la construction de certaines maisons sera achevée. La législation de ces aménagements est entre les mains de l'Etat. Dès leur validation, une phase de sensibilisation sera effectuée, avant une phase de pénalisation des contrevenants.

Au port, nous avons évacué 100 m³ d'algues. Les travaux de consolidation des berges du Torry vont commencer cet été.

La renaturation du Creuson est terminée. Le coût total des travaux est pris en charge par la Confédération et le Canton.

Deux chênes du parc du Château sont soignés depuis dix ans contre des champignons favorisant la pourriture des troncs. Plus récemment, des « capricornes du chêne » s'y sont développés. Des traitements sévères devront être entrepris sans que nous puissions écarter l'idée d'un abattage.

M. Wüst

Il présente le compte « autorités et personnel » des comptes 2011 ainsi que le tableau du SITSE concernant l'avancement de la construction de la STEP de Terre Sainte. Il reste env. 17 millions de travaux à soumettre.

La sortie des aînés aura lieu début septembre.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

N. Wermuth Keyaerts a assisté au Conseil intercommunal de l'AJET le 30.05.2012.

Différents projets ont été approuvés ainsi que les comptes 2011. Les charges de l'Ajet

(UAPE, Coppalines et AMF) se montent à CHF 4'744'140 et les revenus à CHF 3'594'285.

La participation des parents est de CHF 2'984'757, celle du canton (FAJE) de CHF 584'575 et celle des communes de CHF 1'149'856.

La participation de Tannay est de CHF 113'417. L'augmentation de la participation des communes est due au changement de la tarification approuvée lors du Conseil

Intercommunal de l'Ajet en 2011. L'impact de la nouvelle tarification se reflètera réellement dans les comptes 2012, car en 2011, cette nouvelle grille de tarification était seulement appliquée à partir de la rentrée scolaire (2011/2012) de septembre.

Pour ARSCO, E. Bolay a assisté à une séance le 8 mai. Tous les chiffres ont été donnés et il n'y a rien de particulier à signaler.

7. Election du Bureau :

7.1 Election du Président

M. Claude Chatton, Vice-président, procède à l'élection du Président pour une année. Selon le règlement, cette élection devrait avoir lieu à bulletin secret. Nous avons un seul candidat et le bulletin secret n'est pas demandé. M. Gilbert Caillet est réélu par acclamation. Il remercie pour la confiance témoignée.

7.2 Election du 1^{er} Vice-président

M. Claude Chatton est réélu par acclamation.

7.3 Election du 2^e Vice-président

M. Samuel Cavuscens est réélu par acclamation.

7.4 Election de 2 scrutateurs

Mmes Françoise Gerig et Marie-Rose Sacchetto sont réélues par acclamation.

7.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants

Mme Elfriede Egger et M. Yves Deferne sont réélus par acclamation.

8. Nomination de la Commission de gestion
Cette commission est composée de 5 membres rééligibles. Sont candidats : MM. Eric Bolay, Bernard Chesaux, Jean-Pierre Kaltenrieder, Yves Deferne et Nathan Finkelstein. Ils sont élus par acclamation.
9. Nomination de la Commission des finances
Cette commission est composée de 5 membres rééligibles. Sont candidats Mme Nicole Wermuth Keyaerts, MM. Jean-Pierre Fonta, Jean-Louis Jacquinod, Arcadio Mir et Jean-Marc Keller. Ils sont élus par acclamation.
10. Nomination d'un délégué à l'ASCOT
Suite au départ de M. Andreas Hottinger, nous devons nommer un délégué à l'ASCOT. M. Yves Deferne est élu par acclamation.
11. Préavis no. 12 - Rapport de gestion pour l'année 2011
E. Bolay lit le rapport de la Commission de gestion. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 12 est accepté à l'unanimité par 34 voix.

12. Préavis no. 14 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 391'176 CHF/TTC pour la réfection de la Vy des Tschioquants, de la Vy Serpettaz, des Chemins de Chirilinge et des Bugnons et des Carrefours des Fourroux, RC3d et Fluéli
P. Simon présente le préavis et rappelle que les chemins AF (améliorations foncières) ont été créés avec des subventions fédérales ; les remettre en tout-venant lui semble impropre pour les agriculteurs, les poussettes et les vélos.

Une discussion nourrie s'en suit avec les remarques suivantes :

- Le projet est jugé trop onéreux
- Des chemins piétonniers seraient mieux adaptés qu'une route non goudronnée
- Les photos de ces deux chemins montrent qu'ils étaient bons à 90%
- Les 100'000 francs proposés par Mies sont jugés trop bas
- Une installation de chantier est prévue pour chaque chemin
- Refaire ces routes est une incitation pour les automobilistes d'y circuler, ce qu'ils font d'ailleurs déjà !
- Que ce passe-t-il si Mies ne paye pas les 100'000 francs ?
- Ce sont les camions venant de Mies dans le cadre d'un projet immobilier qui ont détruit la route. Ce n'est pas à la commune de payer ces travaux, mais à l'assurance des promoteurs.
- Il serait mieux d'avoir un devis définitif pour ces travaux.
- Une dizaine d'exploitations travaillent sur les terrains de Tannay.
- Sur 20 ans, le montant prévu n'est pas une grande dépense pour les chemins agricoles.
- Des 40 tonnes vont chercher les pommes dans les hangars agricoles.
- Quel est le cadre légal pour l'utilisation de ce chemin ?
- Le devis paraît très élevé comparé aux travaux du 30/km pour toute la commune
- Faut-il refaire des chemins interdits à la circulation ? Il faut seulement réparer les chemins détériorés par Mies.
- Des entreprises travaillant à Mies passent sur nos routes et les abîment. Dans l'armée, on doit refaire des routes abîmées. Demandez à ceux qui ont abîmé la route de faire payer leur assurance.

P. Simon

Pour la part supportée par la commune de Mies, des relevés des routes ont été faits. Lors de leur passage, le poids des véhicules abîme le goudron et les côtés de la route s'effondrent. Ces points ont été discutés avec les ingénieurs et l'état du terrain avant et après les travaux a été comparé. L'ingénieur estime, que le montant proposé par Mies est généreux.

La mise en soumission ne comprendra qu'une installation de chantier.

Les préavis sont établis sur soumissions et les devis définitifs sont demandés lors de l'exécution des travaux. C'est notre pratique de travail

Il réfute le terme autoroute et rappelle que ces routes sont dans un état désastreux. Une interdiction de circuler sur certains chemins a été demandée au Service des routes.

Lorsque l'armée roule dans des espaces non adaptés, elle paye les dommages causés.

Dans notre cas, Mies a donné l'autorisation à ces entreprises de passer sur les routes de Tannay. Si le préavis n'est pas voté ce soir, nous ne ferons pas de travaux.

S. Schmidt, Syndic

La participation de la commune de Mies ne porte que sur les parties basses sur Vy Serpeltaz et Vy des Tschioquants qui sont devisés à 178'000 francs sur lesquels Mies nous versera 100'000 francs. Cela semble raisonnable ! Il faut relever également que l'équipe municipale de Mies a changé lors des dernières élections. Nous désirons entretenir correctement le réseau routier.

Sur demande de quelques Conseillers/ères, le vote a lieu à bulletin secret.

Le préavis no. 14 est rejeté par 24 non et 10 oui.

13. Préavis no. 16 de la Municipalité relatif à une demande de crédit complémentaire de 74'150 CHF/TTC pour la réfection des équipements portuaires

P. Simon est à disposition pour toute question.

C. Chatton rappelle que les estacades sont récentes et se demande s'il n'y a pas un vice de conception ou de construction ? P. Simon relève que le projet porte sur des estacades non refaites, celle devant la buvette et un prolongement de la digue. L'estacade principale n'est pas touchée.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 16 est accepté à l'unanimité par 34 oui.

14. Préavis no. 17 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 95'000 CHF pour rénover l'appartement no. 4 au Château de Tannay

B. Bory présente le préavis en rappelant qu'il s'agit du plus grand appartement du Château et qu'il n'a pas été rénové depuis 1983. Le loyer actuel sera augmenté. Ces travaux seront amortis sur 8 ans, soit 1000 francs par mois. Les locataires sont américains, Monsieur est consultant en biotechnologies et sa femme travaille également.

Les locataires actuels partent entre le 4 et le 30 juillet ; les travaux seront exécutés à ce moment-là. Les nouveaux locataires arrivent en août.

En réponse à la question de A. Weil, B. Bory relève que rien n'empêche d'augmenter le loyer, mais que la loi prévoit qu'un locataire peut accepter un nouveau loyer et le contester après la signature du bail. C'est un risque à courir, mais cette probabilité est faible.

L'appartement mesure au moins 300 m². L'ancien loyer était de CHF 4'700 et le nouveau sera de CHF 5'700 par mois. Les locataires paieront des impôts à Tannay.

Le préavis no. 17 est accepté à l'unanimité par 34 oui.

Mme C. Neumann s'en va à 22h50 (comptes point 355 écoles)

15. Préavis no. 15 relatifs aux comptes communaux pour l'année 2011

M. Wüst présente le préavis point par point.

Le bénéfice annuel s'élève à CHF 3'151.87.

Le rapport de la commission de gestion propose d'accepter le préavis.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 17 et accepté à l'unanimité par 33 oui.

M. Wüst remercie Mme Solange Muraca, boursière, pour son travail.

16. Propositions individuelles et divers

F. Gerig propose de mettre les jardins du parc du Château à disposition des habitants de Tannay qui n'ont pas de jardin. La Municipalité prend note et étudiera la question.

P. Hausmann fait remarquer que les écriteaux « absence de marquage » traînent depuis des mois, demande pourquoi le Clos Bénuyer et les Gouttettes n'ont pas d'indication 30 km/h et pourquoi le 30 km/h ne commence pas depuis la route Suisse ?

P. Simon rappelle que le Clos Bénuyer ne fait pas partie du projet 30 km/h. Il informe que le 30 km/h doit être posé dans un milieu bâti, soit vers la gare. Les panneaux sont en place jusqu'à la visite des Services de l'Etat. D'ici le 15/7, ces panneaux seront finalisés ou enlevés.

P. Keyaerts a constaté que le passage piéton rte Duvillard-Malcroissant en direction de la gare a disparu, alors que dans un procès-verbal il était mentionné qu'il serait conservé.

P. Simon relève que notre volonté est de laisser ce passage piéton à cause de la proximité de l'école.

J.-P. Keller a remarqué que le parking de la déchèterie était très occupé mais il n'est pas sûr qu'il soit occupé par des habitants de Tannay. A Coppet, ils vont supprimer le parking public de la gare. Il suppose que des gens d'ailleurs posent leur voiture à la déchèterie pour prendre le train. Pouvons-nous mettre des macarons ou un autre système en place ?

P. Simon informe que ce sujet a été discuté aujourd'hui en séance de municipalité. Pour introduire un macaron, il faut légaliser les parkings et prévoir des aménagements. Il a proposé un macaron de Terre Sainte mais les collègues ont refusé. Créer une législation serait coûteux et il faudrait la contrôler. Les polices privées ne sont pas habilitées à s'occuper des parkings.

A. Husmann a constaté qu'une voiture sans plaque se trouve dans le parking derrière la salle communale et demande s'il s'agit d'un parking public ou privé. P. Simon informe que la Gatillarde est un espace public et qu'il faut une décision municipale pour enlever ce véhicule. La Municipalité prend note.

J-L. Jacquinod demande quelle est la procédure pour l'aménagement du rond-point à l'entrée du village. Il suggère de renseigner les habitants par un tout ménage.

P. Simon relève que de nombreux Tannayrolis se sont plaints de la vitesse des véhicules lorsqu'ils entrent dans le giratoire. La proposition de poser le pressoir du Château au centre du giratoire ne peut pas être retenue car nous avons l'obligation de laisser passer des véhicules « convoi exceptionnel ». Le pressoir ne peut pas être démonté en 48h et de plus il se casserait en cas de choc. Après plusieurs années de réflexion et la consultation de professionnels, nous avons choisi ces bacs de couleurs différentes avec des bambous pour empêcher la visibilité et inciter les utilisateurs à lever le pied. La dépense de 21'794 francs est de la compétence municipale. Le gabarit de nos routes ne permet pas de faire des trottoirs. Nous avons pris contact avec l'ATE et le Bpa. Le Chef de la signalisation routière de l'Etat de Vaud certifiera et rapportera à la commune. Si 85% des véhicules ne dépassent

pas le 38km/h et que nous ne devons pas faire des aménagements supplémentaires, la zone sera légalisée et nous pourrons mettre des amendes.

Nous n'avons pas les mêmes besoins que Nyon, Gland et Rolle en ce qui concerne les transports publics. Tous les transports seront payés par le Conseil régional par le biais d'un montant par habitant. C'est le jackpot pour les grandes communes !

J-L Jacquinod demande la création d'un passage piéton devant la salle communale pour permettre aux enfants et aux personnes âgées de traverser, car aucun véhicule ne s'arrête. P. Simon rappelle qu'en zone 30 km/h, un passage piéton n'est possible que près d'une école ou d'un EMS et que les voitures ont priorité sur les piétons. J-L Jacquinod rétorque qu'il faudra attendre qu'il y ait eu un accident pour rétablir ce passage piéton.

Le président clôt la séance à 23h40.

Le Président :
Gilbert Caillet



La Secrétaire:
Liselotte Ramseyer

